

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**La société civile africaine appelle à un tournant décisif : passer des promesses climatiques à la mise en œuvre de mesures de justice climatique lors de la SB64 de la CCNUCC**

***Publié par l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA) au nom des organisations de la société civile africaine participant à la SB64 de la CCNUCC.***

---

Bonn, Allemagne | 9 juin 2026

Alors que s'ouvre à Bonn la soixante-quatrième session des organes subsidiaires (SB64) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les organisations de la société civile africaine, coordonnées par l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA), réitèrent un message urgent et sans équivoque : l'Afrique ne peut plus se permettre un nouveau cycle de négociations sur le climat caractérisé par les retards, les dilutions et les rapports.

Pour des millions d'Africains, le changement climatique n'est pas un risque futur ; c'est une réalité présente, vécue et qui ne cesse de s'aggraver. Partout sur le continent, les sécheresses prolongées, les inondations dévastatrices, les cyclones, les vagues de chaleur et la dégradation des écosystèmes continuent de détruire les moyens de subsistance, d'aggraver l'insécurité alimentaire, de déplacer des communautés et de compromettre les acquis en matière de développement obtenus de haute lutte. Pourtant, l'Afrique est responsable de moins de 4 % des émissions cumulées mondiales de gaz à effet de serre, alors qu'elle subit certaines des conséquences les plus graves d'une crise dont elle n'est pas à l'origine.

La crise climatique en Afrique est fondamentalement une question de justice.

Les résultats des récentes COP témoignent à la fois de progrès et de lacunes persistantes. Lors de la COP28 à Dubaï, les Parties ont adopté le Bilan mondial historique, reconnaissant la nécessité de sortir des énergies fossiles des systèmes énergétiques et de rendre opérationnel le Fonds pour les pertes et dommages. Cela a représenté une avancée politique significative après des années de résistance.

Cependant, les engagements en matière de mise en œuvre et de financement sont restés insuffisants. Lors de la COP29 à Bakou, les Parties ont adopté un nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climatique et lancé la feuille de route « de Bakou à Belém », destinée à mobiliser 1 300 milliards de dollars par an pour les pays en développement d'ici 2035.

Bien qu'il s'agisse d'une tentative de reconnaître l'ampleur du défi, de nombreux pays en développement et organisations de la société civile ont, à juste titre, exprimé leur inquiétude quant au fait que les engagements financiers publics convenus restaient nettement inférieurs aux besoins documentés. Lors de la COP30 à Belém, des progrès ont été enregistrés concernant les indicateurs d'adaptation, mais les moyens de mise en œuvre indispensables – le financement de l'adaptation – sont restés un mirage.

Les avancées concernant le mécanisme de transition juste ont suscité des réactions mitigées : d'un côté, un cadre axé sur les droits et la justice, mais de l'autre, un caractère protectionniste susceptible de retarder la transition des pays développés hors des énergies fossiles. Les Parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur une feuille de route pour sortir des énergies fossiles malgré des preuves scientifiques accablantes et un large soutien de la part des pays vulnérables – une omission qui a mis en évidence l'influence persistante des intérêts particuliers et le fossé grandissant entre la science du climat et la prise de décision politique. La SB64 arrive donc à un moment décisif pour la gouvernance multilatérale du climat. Elle ne doit pas devenir un simple étape procédurale sur la route menant à la COP31 en Turquie.

Elle doit devenir la plateforme par laquelle les Parties rétablissent la confiance, font preuve d'ambition et jettent les bases de décisions urgentes et de cadres de mise en œuvre qui répondent aux réalités auxquelles sont confrontées les populations vulnérables, en particulier en Afrique.

Alors que la SB64 s'ouvre cette semaine, nous sommes alarmés par l'omission flagrante des points relatifs aux pertes et dommages ainsi qu'aux plans nationaux d'adaptation (PNA) des listes d'ordre du jour présentées par les présidents du SBI et du SUBSTA pour adoption.

Nous nous rallions à la déclaration publiée hier par le groupe des négociateurs africains lors de la séance plénière d'ouverture, où la même préoccupation a été soulevée, et réaffirmons que des négociations excluant les pertes et dommages et les PNA reviennent à renoncer à rendre justice aux victimes du changement climatique, en particulier en Afrique.

La société civile africaine aborde la SB64 avec trois priorités fondamentales.

Premièrement, le financement de la lutte contre le changement climatique doit passer de la rhétorique à l'action concrète. Une promesse d'action climatique sans moyens de mise en œuvre adéquats n'a aucun sens. Les pays en développement continuent de faire face à un énorme déficit de financement qui freine les mesures d'adaptation, d'atténuation, de réponse aux pertes et dommages, ainsi que les efforts en faveur d'une transition juste. On demande aux pays africains de renforcer leur ambition tout en faisant face à un endettement écrasant, à une marge de manœuvre budgétaire réduite et à des impacts climatiques de plus en plus graves.

Cette contradiction n'est ni juste ni viable.

Le projet de loi SB64 doit donc définir des voies claires pour la mise en œuvre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris, qui oblige les pays développés à fournir des ressources financières aux pays en développement. Le financement climatique doit être public, prendre la forme de subventions, être prévisible, accessible et s'ajouter à l'aide au développement existante. Le financement de l'adaptation, en particulier, doit être considérablement accru et orienté vers les communautés locales, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les populations en première ligne qui supportent déjà les coûts des impacts climatiques. L'engagement en faveur de la promotion du NCQG issu de Belém doit désormais se traduire par des cadres de mise en œuvre concrets, des calendriers et des mécanismes clairs de suivi et de responsabilité. Deuxièmement, l'Afrique a besoin d'une transition juste qui soit véritablement juste.

Nous rejetons les discours qui envisagent la décarbonisation uniquement sous l'angle de la réduction des émissions, tout en ignorant les questions d'équité, de développement et d'accès à l'énergie. Plus de 600 millions d'Africains n'ont toujours pas accès à l'électricité. Une transition juste doit donc soutenir l'industrialisation, la création d'emplois, le développement des compétences, l'accès à l'énergie et la transformation économique.

Des décisions permettant aux pays africains de mettre en place des systèmes d'énergie renouvelable, de développer des industries vertes et de créer des moyens de subsistance dignes sans reproduire les schémas historiques d'extraction et de dépendance constituent le minimum que nous attendons de Bonn.

Nous appelons à la création d'un mécanisme de financement dédié aux trajectoires de transition juste définies au niveau national, ainsi qu'à des engagements plus fermes en matière de développement et de transfert de technologies. Une transition juste ne doit pas devenir une nouvelle aspiration sans financement. Elle doit s'appuyer sur un soutien financier, technologique et en matière de renforcement des capacités à la hauteur de l'ampleur de la transformation requise.

Troisièmement, l'adaptation et la résilience doivent être placées au cœur de l'action climatique mondiale. Pour l'Afrique, l'adaptation n'est pas une option ; c'est une question de survie. L'objectif mondial en matière d'adaptation ne peut aboutir que s'il s'accompagne de moyens de mise en œuvre solides et d'indicateurs reflétant les réalités locales, les systèmes de connaissances traditionnels et la résilience des communautés.

Les résultats de l'adaptation doivent être mesurés non seulement à l'aide d'indicateurs techniques, mais aussi à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la disponibilité en eau, de la santé publique, de l'intégrité des écosystèmes et du bien-être humain.

À mesure que les négociations avancent, nous restons profondément préoccupés par les schémas récurrents qui continuent de saper l'ambition. Les pays développés ont à plusieurs reprises exprimé leurs réticences concernant des obligations juridiquement contraignantes en matière de financement climatique, se sont opposés à un langage plus ferme sur la responsabilité historique et ont cherché à élargir la base des contributeurs d'une manière qui risque d'édulcorer leurs engagements au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

Nous avons également été témoins de tentatives visant à mettre l'accent sur le financement privé tout en évitant des discussions constructives sur les obligations en matière de financement public, le fardeau de la dette et les inégalités structurelles inhérentes à l'architecture financière mondiale. Nous sommes conscients des implications du contexte géopolitique et de son rôle dans la complexification des négociations.

Nous affirmons néanmoins que la justice climatique ne peut devenir un dommage collatéral des rivalités géopolitiques. L'atmosphère ne négocie pas et ne tient pas compte des convenances politiques. Un retard dans l'action aujourd'hui entraînera demain des coûts économiques et sociaux bien plus élevés, que tous les négociateurs doivent s'engager à éviter à tout prix.

Nous appelons donc les envoyés pour le climat, les ministres et les négociateurs des pays développés à faire preuve d'un leadership à la hauteur de leur responsabilité historique et de leurs capacités actuelles.

Nous les exhortons à dépasser les obstructions procédurales et à adopter des résultats qui reflètent l'équité, la science et la solidarité. Plus précisément, nous appelons les pays développés à s'engager à augmenter substantiellement le financement climatique sous forme de subventions ; à établir une feuille de route crédible pour mobiliser et atteindre l'objectif annuel de 1 300 milliards de dollars de financement climatique ; à soutenir des objectifs de financement de l'adaptation alignés sur les besoins évalués ; à mettre en œuvre des mécanismes de financement pour des transitions justes dans les pays en développement ; à renforcer les mécanismes de transfert de technologies et de renforcement des capacités ; et à veiller à ce que les négociations futures restent ancrées dans les principes de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives.

Le succès de la SB64 ne doit finalement pas être jugé à l'aune du nombre de points de l'ordre du jour conclus, mais à celle de sa capacité à restaurer la confiance dans le processus multilatéral et à tenir ses promesses envers les personnes les plus touchées par le changement climatique.

Pour l'Afrique, des résultats positifs de la SB64 incluraient des progrès mesurables concernant les mécanismes de financement climatique, des voies claires pour la mise en œuvre des engagements d'adaptation, un soutien renforcé aux transitions justes, des mécanismes de responsabilité améliorés et un cadre de négociation qui permette à la COP31, en Turquie, d'adopter des décisions visant à combler les lacunes de mise en œuvre plutôt qu'à les creuser. L'Afrique ne demande pas l'aumône.

L'Afrique exige la justice. Un niveau d'ambition correspondant de la part de ceux qui ont la plus grande responsabilité et la plus grande capacité d'agir fait encore largement défaut. Alors que nous sommes réunis ici, nous rappelons aux Parties que chaque retard dans les négociations se traduit par la perte de moyens de subsistance, la perte d'opportunités et, de plus en plus, la perte de vies humaines.

Le monde a négocié assez longtemps. Le moment est venu de mettre en œuvre les engagements, d'honorer les obligations et de placer la justice au cœur de l'action climatique.

La crédibilité future du processus de la CCNUCC en dépend.

**Signé : Alliance panafricaine pour la justice climatique**